

Colloque de Dakar: 16 mars
ENTSS (Abdoulaye Thiam) - IFRASS (Paul Mayoka).

« *Développement de l'enfant et protection de l'enfance : pratiques, formation et intérêt de l'enfant* ».

Atelier : la protection de l'enfance et les maltraitances

Benoît PETIT¹ **Droits de l'adolescent-e : sens des principes éducatifs et pratiques de la laïcité**

Résumé :

« La constitution du Sénégal affirme plusieurs principes en matière éducative (comme l'égalité entre sexes et la non discrimination) ; par ailleurs les gouvernements ont signé des conventions internationales toujours plus nombreuses en matière de santé ; mais leur reconnaissance ne fait pas l'unanimité chez tous les acteurs de socialisation et leur application sur le territoire rencontre quelques difficultés.

La communication se propose de réfléchir sur l'application de l'Art. 21. « *Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école. Les institutions et les communautés religieuses sont également reconnues comme moyens d'éducation.* »

Les institutions (écoles, établissements publics de santé) proposent divers actions de socialisation et de prévention pour les enfants et les jeunes adolescents (ici étude limitée à l'éveil de la puberté 13-18 ans).

Les valeurs proposées par l'instruction publique (le système scolaire au collège et au lycée), s'adressent à des publics disparates, vue la diversité des types de familles et des territoires. Le système scolaire doit tenir compte du „tiers-lieu éducatif“ (constitué d'associations, communautés et organismes nationaux ou internationaux), dont les normes et valeurs entrent en complément, concurrence ou compétition avec le discours officiel. La mondialisation influence la prévention des violences avec l'intervention d'ONG (organisations non gouvernementales et donateurs institutionnels) et par les réseaux confessionnels qui interagissent avec les établissements publics, les familles et avec d'autres acteurs traditionnels. Certains contestent la mise en place trop rapide des réformes ou mettent en garde contre un relativisme qui ébranle les traditions ; ils retardent l'étude et l'application des principes fondamentaux. Mais un dialogue interconfessionnel peut s'avérer fécond à certaines conditions.

Mots clés : programmes publics et initiatives privées, conflits de valeurs et coopération interreligieuses.

Une approche comparative est en cours dans le cadre du colloque de la communication pour le Congrès Association française de Sociologie (juillet 2015): RT 43 Sociologie et religions : „Les religions comme contre-cultures : la « nature » contre la société ?“; et de la Société internationale de sociologie des religions (Louvain – juillet 2015).

¹ Maître de Conférences, (HDR) Dynamiques de l'espace rural, Université Toulouse 2-Jean-Jaurès
5, allées Antonio Machado F - 31058 - TOULOUSE, Cedex 1 - 0033 615 919 449

La diversité des publics et la multiplication des intervenants pour l'éducation, la protection de l'enfance et la lutte contre les maltraitances au Sénégal rendent délicate toute tentative de bilan global ; des enquêtes sont indispensables pour faire état des initiatives, coordonner le travail de prévention et faire des prévisions. Il est indispensable de distinguer les efforts qui s'adressent à des populations différentes et qui font travailler des acteurs spécifiques.

Du côté des jeunes

La socialisation des enfants et des jeunes est un travail qui s'effectue différemment selon les âges, en complément, en opposition ou en remplacement des familles, avec les services publics et dans des associations et groupes de pression ; or les situations sont très diverses selon les territoires, selon les types et la durée de la scolarité. La mondialisation apporte de nouveaux modèles de familles, modifie les formes d'autorité; des courants de pensée et des phénomènes de société sont étrangers aux traditions religieuses et culturelles.

La pauvreté des familles rurales vivant surtout de l'agriculture, le grand nombre d'enfants (malgré la mortalité élevée), l'attrait de la ville facilité par les nouveaux moyens de communication accélèrent un exode rural plus ou moins encadré, (SEDALO : 2003 ; Charlery, 2013). Les difficultés de logement en ville, la scolarisation plus ou moins suivie et le désœuvrement des adolescents apportent des dangers inédits ; ce sont autant de questions qui doivent être pensées et auxquelles les traditions ne peuvent répondre. Les contraintes économiques liées à l'exode rural et à l'urbanisation galopante sont de véritables défis pour les familles, l'école ou les communautés de loisir. Des jeunes peuvent fréquenter les cybercafés pour regarder des vidéos de tous styles. Les séries américaines ou européennes présentent des exemples de couples qui se séparent et se recomposent. La télévision montre des clips plus ou moins vulgaires à longueur de journée. Les « tánbéer » sont devenus des outrages aux bonnes mœurs; ces séries télévisuelles étrangères montrent divers scénarios dont on ne perçoit pas encore les conséquences sur les pratiques des individus mais qui opèrent des clivages entre les générations. Alors que les cybercafés et internet banalisent des comportements jugés irresponsables, parler du sida reste tabou pour certains : parler du VIH serait faire la promotion d'une sexualité débridée. Certains groupes religieux ou coutumiers ont pu s'investir dans la distribution des préservatifs, puis affirmer ensuite que la seule prévention efficace est l'abstinence et la fidélité. La législation sur l'âge légal du mariage n'est pas partout respectée et les méthodes de contraception sont en débat, d'où le nombre de grossesses non désirées et parfois l'infanticide (B - N THIAM: 2015) .

L'encadrement de divers sports pourrait être un des moyens d'occuper la jeunesse urbaine, d'encourager une mixité sociale, voire développer des campagnes d'encadrement et d'éducation informelle (voire palier la défection des parents). Cette diversité de „publics“, de „clients“ du service social ou de personnes précaires, en danger, dans le besoin ou en grande nécessité, suppose une division du travail de prévention et des actions spécifiques.

Du côté des structures éducatives

Les divergences de valeurs et de priorités se manifestent quand il s'agit de concevoir la protection sanitaire des jeunes, l'encadrement des loisirs et l'éveil de la sexualité. Encore faut-il distinguer les violences faites dans le cadre des familles (par excès ou manques d'autorité), les incivilités et délits faits entre adolescents et les structures institutionnelles qui engendrent des inégalités. Les infractions (drogue, violences) sont différemment sanctionnées ; cela nécessite une collaboration entre les éducateurs, assistants sociaux, la police et le personnel de justice.

Particulièrement significatif est le domaine de la santé.

Des initiatives locales témoignent de l'influence des femmes rurales comme agents d'émancipation. Il existe en ville de nombreuses initiatives comme le Centre socio-éducatif Sigg qui (géré par l'association *Xam Sa Bopp*) participe à assurer une formation professionnelle à ses pensionnaires qui ont 13 ans et plus (jeunes mères célibataire, orphelines ou celles dont les parents sont au chômage) elles bénéficient de la gratuité de la formation. Une liste des intervenants nationaux ou internationaux ne peut être exhaustive : le mouvement national des scouts et guides du Sénégal, les confréries musulmanes, l'Assemblée générale de l'Union du clergé, la Croix-Rouge sénégalaise, des ONG en lien avec les conventions internationales de santé, des fondations (cf. Hirtzel en Suisse, la Caritas allemande, le CCFD ou secours catholique français, les apprentis d'Auteuil et le CCFD travaillent à des projets internationaux.

Pour certains chefs coutumiers, la participation au mouvement interreligieux, via des associations internationales, peut être une manière de promouvoir leur reconnaissance et de s'insérer ainsi dans un pluralisme religieux dans sa forme institutionnalisé. Mais il peut y avoir des divergences entre diverses « chefferies politique » et « chefferie spirituelle » autochtone ». Il y a des campagnes itinérantes ophtalmologiques organisées régulièrement depuis une dizaine d'années par différentes communautés musulmanes ou à la distribution gratuite de médicaments (Prévention sida, vaccinations, égalité). La *Fédération des Eglises et Missions Evangéliques* (FEME) du Burkina participe au « Programme des relations islamo-chrétiennes en Afrique » (PRICA)².

Le Sénégal, proche de la Guinée prépare l'infrastructure et le système de santé entre pays voisins, en particulier face à la menace du virus Ebola, (vaccination, prévention - inégalité ville campagne.)

Un forum sur le leadership africain vise à accélérer l'évaluation des traitements et des vaccins potentiels du virus Ebola en Afrique de l'Ouest. L'Assemblée Mondiale de la Santé (World Health Assembly, WHA), soutient la collaboration entre les communautés religieuses et les autorités publiques dans le domaine de la santé. Ce processus est connu sous la désignation de « contractualisation afin d'intégrer les structures confessionnelles à but non lucratif dans les systèmes de santé existants ». Une ONG

² Programme for Christian-Muslim Relations in Africa (PROCMURA).
<http://en.procmura-prica.org/pages/HOME.vrt> (janvier 2015)

internationale *Medicus Mundi* œuvre depuis une dizaine d'années pour la contractualisation entre structures sanitaires confessionnelles et États africains ³

La mondialisation : concurrence ou collaboration entre les religions?

Jusqu'au milieu des années 60, l'ensemble de la sociologie européenne s'est construite sur le "paradigme de la sécularisation" selon lequel la modernité se définit par l'éviction de la religion, sous la triple pression de l'affirmation de l'individu, de l'avancée de la rationalisation et de la différenciation des institutions, c'est à dire la disjonction des différentes sphères de l'activité sociale (politique, économique, domestique, etc.). L'entreprise sociologique se pensait elle-même à l'intérieur de ce vaste processus de "désenchantement du monde". Avec la mondialisation apparaît désormais en Afrique un contexte géopolitique qui impose d'intégrer explicitement, dans l'analyse, l'action de minorités religieuses internationales et des groupes confessionnels traditionnels dans l'espace public. Une perspective historique et comparative du dialogue interreligieux montre la diversité des actions selon les régions et selon le milieu rural ou urbain, par leurs dimensions religieuses ou spirituelles d'un côté, socio-économiques de l'autre. Les conséquences en cas de conflits pour l'éducation ou le soin des enfants ne sont pas assez envisagées (que ce soit au niveau privé, sur la composition de familles pluri religieuses où cohabitent les membres des différentes religions ou dans l'espace public).

Le Sénégal connaît des expériences de dialogue entre les représentants de diverses religions. Un travail comparatif de sociologie religieuse peut profiter d'études faites dans certains pays limitrophes (K. Langewiesche): « Les échanges interreligieux vont des rencontres informelles aux activités régulières. » Les partenaires du dialogue n'ont pas les mêmes priorités : « des relations se nouent souvent entre deux grandes traditions religieuses comme le dialogue islamo-chrétien ou elles deviennent pluri-religieuses lorsque les coutumiers et les évangéliques s'ajoutent ou encore œcuménique, entre différentes confessions chrétiennes. » Les pratiques catholiques, évangéliques ou évangélistes européens ou américains peuvent aller d'une grande tolérance et ouverture à un réveil du prosélytisme. Leur poids est très relatif par rapport aux confréries. Les mouvements dits réformistes ont des orientations différentes à propos de l'autorité, des conceptions de l'éducation ou des modèles familiaux.

Il s'agit d'éviter l'amalgame entre ces appartenances confessionnelles: chrétiens de diverses obédiences ou animistes, musulmans affiliés à des confréries soufies (comme la *tidjâniyya* ou la *qadria*). D'autres courants, comme le mouvement *wahhâbi*, l'*Ahmadiyya* ou les Témoins de Jéhovah sont parfois presque exclus de cette dynamique. Certains pays voient une augmentation d'interventions de fédérations interreligieuses pour réguler des conflits ou pour gérer des questions du domaine public. Une concurrence de fait s'instaure entre un grand nombre de congrégations religieuses, notamment plusieurs dizaine de congrégations féminines internationales et des instituts religieux autochtones. Des prédicateurs étrangers

³ le cas Aujoulat au Cameroun, 1935-1973 », *Le Mouvement Social*, n° 227, Avril-Juin 2009, p. 45-63). Voir encore : *Cameroun : Jeunesse en difficulté – Jeunesse en devenir*.

n'ont pas toujours de contacts avec les autorités civiles (certains ont des pratiques prosélytes). Les nouvelles générations de culture musulmane, impressionnées par les représentations sociales négatives attachées à la culture d'origine de leurs parents, peuvent être tentées par des conversions qui sont mal acceptées par les familles (F. KAOUES : 2013) ; il peut être bon de prévoir des procédures de conciliation ou des enquêtes pour analyser les effets, sur la pratique sociale, des croyances et des affirmations des acteurs sociaux ; tout spécialement les langages des éducateurs, enseignants et prédicateurs.

Quels dialogues: confrontation entre les textes de lois et les récits „révélés“ ?

L'approche sociologique s'intéresse aux symboles et représentations des divers acteurs en présence. Elle étudie nécessairement les multiples représentations religieuses et séculières des politiques de la santé, cherchant à comprendre tel événement, comme la maladie ou la discrimination et à intégrer l'approche scientifique. Une société laïque, non pas athée, désireuse de prendre en compte les représentations des personnes et l'avancée des techniques de soins ne peut ignorer les conceptions parfois divergentes qui séparent le domaine privé et le domaine public; elle refuse d'assigner l'individu à ses origines – rurale, ethnique, confessionnelle. Le mauvais sort et les pratiques superstitieuses doivent être prises en compte. L'agnostique affirme: « Je ne peux pas imaginer Dieu « parlant“ », mais c'est une réalité pour beaucoup: «Dieu me punit! »... « Dieu me sauve! ». L'apprentissage du Coran ou de la Bible se superpose parfois aux enseignements scolaires des établissements publics, chez les jeunes, leurs parents, leur soignants. Les linguistes parlent d'une figure de style, grâce à laquelle la réalité dont on parle prend un - ou des – sens nouveau(x). Dans ce cas, une culture basique présente (trop?) souvent une lecture au premier degré de métaphores religieuses, du Coran, de la Bible, de contes traditionnels⁴. Des images donnent vie et sens à des forces extérieures, djinns, anges, démons, etc., mais aussi à l'action et l'intervention (supposée??) de Dieu dans l'histoire des individus. « La Parole de Dieu a besoin de ces médiations, en l'occurrence de figures de style qui éveillent l'intérêt de notre imagination. Chaque homme et chaque femme explique la vie par l'imaginaire. Il ne peut pas exister de discours, de raison ou de foi qui ne fait appel à l'imagination » (M. Chebel, 2013).

Nayla Tabbara, (musulmane docteur en sciences des religions de l'EPHE à Paris et à l'université Saint-Joseph de Beyrouth) mène un travail théologique avec le Père Fadi Daou et d'autres personnes chrétiennes et musulmanes sur la place de l'autre dans l'islam et dans le christianisme. (L'étude des versets coraniques sur les 'Gens du Livre', replacés dans l'ordre chronologique de leur révélation étalée sur vingt-trois ans, distingue trois phases - lorsque le prophète Mohammed vit à Médine ou à La Mecque, caractérisée par des tensions, des combats ou des alliances... Le vivre ensemble conflictuel ou pacifique est historiquement daté.) Ainsi dans une fondation, engagée dans l'enseignement, travaille à une refonte de quelques programmes scolaires d'éducation à la citoyenneté et au vivre-ensemble, dans des

⁴ Diagne Mamoussa, « Le preu et le sage, l'épopée de Kayor » trad. Du wolof, ed. Cardinales, 2014

programmes d'éducation civique, de philosophie et de civilisation. De telles actions auprès des jeunes, des formateurs, des éducateurs, visent à les former à la citoyenneté interculturelle.

Les fiches établies par la **conférence épiscopale** du Burkina-Niger suivent la publication de *Dialogue et proclamation* du Vatican (1991) en introduisant l'idée de quatre dialogues : le dialogue de vie, d'action, d'échange théologique et d'expérience religieuse. En principe, aucun courant religieux n'est exclu de ces différentes formes de dialogues, mais en pratique les échanges restent parfois rudimentaires. La circulation des expériences entre groupes religieux entraîne parfois leur standardisation et aussi leur compétition (chorales musulmanes et chrétiennes, émissions radiophoniques, camps de vacances pour jeunes, sorties médicales etc.).

Une meilleure connaissance des aides et des financements privés s'impose, quant il y a un budget distribué par le gouvernement local ou régional et des aides communautaires. L'éducation des parents dans la gestion des ressources (entrées et sorties en tenant compte de l'économie parallèle et des solidarités de groupe, familles ou communautés confessionnelles, les dons et les dettes) rend nécessaire la prise en compte des travaux sur les tontines ou les menus travaux en échange de remboursements de certaines prestations (A. SEN: 2012). Il faut discerner au cas par cas: soit ignorer complètement l'action de certains acteurs, soit comparer ou considérer s'il n'y a pas parfois trop de publicité „décalée“ et du prosélytisme. Ainsi une politique de prévention de la violence et des maltraitance doit permettre la collaboration des divers acteurs en interrogeant les présupposés et convictions de chacun.

Annexes :

Constitution:

La République du Sénégal est une démocratie politique, économique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans discrimination d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Art. 5 Tout acte de discrimination raciale, ethnique ou religieuse, de même que toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat ou à l'intégrité du territoire de la République sont punis par la loi. Art. 7 Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit

Art 8 le droit de savoir lire et écrire, Art. 10 ... le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique

Art ; 16 : L'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique et morale de la famille, et en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées.

La femme rurale a droit à l'allégement de ses conditions de vie et à l'accès à la santé et au bien-être

Art. 18 - La contrainte au mariage forcé de la jeune fille mineure ou de la femme est une violation de la liberté individuelle. Elle est interdite et punie dans les conditions fixées par la loi.

Art. 19. La jeunesse est protégée par l'Etat et les collectivités publiques contre l'exploitation, la drogue, les stupéfiants et l'abandon moral.

Art. 21. Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école. Les institutions et les communautés religieuses sont également reconnues comme moyens d'éducation.

Article 23 : La liberté de conscience, les libertés et les pratiques religieuses ou culturelles, la profession d'éducateur religieux sont garanties à tous sous réserve de l'ordre public. Les institutions et les communautés religieuses ont le droit de se développer sans entrave. Elles sont dégagées de la tutelle de l'Etat. Elles règlent et administrent leurs affaires d'une manière autonome.

Le Sénégal déclare comme principe l'égal accès de tous les citoyens aux services publics et de façon non discriminatoire (6 langues nationales le diola, le malinké, le pular, le sérère, le soninké et le wolof).

<http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Senegal.pdf>

Le Sénégal affirme son adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, à la Déclaration universelle du 10 décembre 1948, aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme de 1996, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1989, à la Convention relative aux droits des enfants du 20 novembre 1989, par le protocole adopté par le Sommet de l'organisation de l'unité africaine de Lomé en juillet 2000, textes ratifiés par le Sénégal.

Objectifs du Millénaire pour le Développement

„Le taux de scolarisation des filles a connu une hausse importante ces derniers temps, 46% en 1994 contre 63.1% en 2000. En matière de valorisation des compétences féminines dans les activités non agricoles. Le pourcentage de femmes âgées de 15 à 60 ans et salariées dans le secteur non agricole est passé de 21,6% en 2001-2002 à 26,5% en 2005-2006.“

L'Agence régionale de Développement (ARD) a pour mission générale l'appui à la coordination et à l'harmonisation des interventions et initiatives des collectivités locales en matière de développement local. Le conseil rural de Ross-Béthio dans sa politique genre bénéficie beaucoup de l'intervention de l'ONG ASESCAW qui a de nombreux partenaires aussi bien nationaux qu'internationaux.

Structure technique déconcentrée du ministère de l'Agriculture, la SAED est au cœur du développement de la politique agricole du Sénégal.

L'Association Sénégalaise pour le Bien-être Familial (ASBEF) est créée en 1974 par des volontaires sénégalais intervenant sur la santé de reproduction et a été reconnue par les autorités publiques en 1975. Ses actions dans la santé de la reproduction en fait la structure représentant le Sénégal au niveau de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF).

La fondation Paul Gérin-Lajoie, présente à Saint Louis depuis 1987, parraine des écoliers.

<http://fr.calameo.com/read/0002753470c6643d229b0>

La ratification de différentes conventions et déclarations fait du Sénégal un pays bon élève des textes internationaux mais souvent l'adéquation tarde entre le cadre juridique et réglementaire international et leur application au niveau local ou régional.

Le deuxième Plan d'Action National de la Femme (1997-2001), PANAF 2 applique les recommandations de Beijing, autour de différents objectifs, dont la question des « droits des femmes ».

Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre en 2005 sur la base de l'évaluation du deuxième plan d'action, à l'horizon 2015. (A. Faye).

Au Sénégal, l'âge légal de mariage est de 18 ans pour le garçon et 16 ans pour la fille. Certains juristes, accusés d'être « décalés des réalités actuelles », s'en offusquent et veulent qu'il soit fixé à 18 ans pour la fille.

http://www.seneneews.com/2011/02/26/mariage-precoce-ou-debauche-precoce-le-dilemme_4209.html

Selon l'espace considéré et la période les ONG et les réseaux confessionnels entrent en inter-action avec les traditions dans une société interpellée par les nouvelles technologies et la mondialisation. Si toutes religions tentent de définir un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, ce système évolue au cours du temps, en fonction des lois civiles, de l'évolution du paysage religieux qui se diversifie avec la mondialisation et en fonction de la concurrence que se livre les producteurs de symboles – dont les médias, l'école et internet. Le téléphone portable bouleverse la vie personnelle, familiale et professionnelle.

Documents complémentaires :

38ème assemblée générale de l'Union du clergé sénégalais, au sanctuaire marial de Popenguine, « La polygamie, les mariages mixtes ou interreligieux, les unions libres, les divorcés remariés, le lévirat, les unions entre personnes de même sexe, etc., font partie des mutations qui ont affaibli la famille et relativisé la sacralité du mariage ».

La mondialisation accélère la crise culturelle, sociale et spirituelle avec une diversification des types de famille. Une diversité de coutumes entre ethnies concernant le mariage maintient parfois certaines pratiques comme le mariage forcé à la puberté et l'excision. Les formes de mendicité institutionnelles des jeunes ruraux (talibés) que leur familles envoient mendier dans les rues des villes reposent sur les justifications traditionnelles et religieuses (le motif principal est que la formation s'éprouve à travers la mendicité). Un travail avec des anthropologues doit montrer la « diversité » des situations comme l'étude de la violence des mendiants plus âgés (15-17ans) envers les plus jeunes (6-7 ans) et montre l'importance du recours à des campagnes de sensibilisation dans les 6 langues nationales *le diola, le malinké, le pular, le sérère, le soninké et le wolof*.

D'un côté, croyants chrétiens et musulmans adhèrent au fait qu'il y a des valeurs pérennes et des fondamentaux intangibles qui font de l'homme ce qu'il est. Mais il y a aussi des divergences sur l'égalité entre les sexes, sur la persistance de la polygamie ou sur l'âge légal au mariage.

La question des femmes est un indicateur de développement au même titre que la santé ou l'éducation. La Banque Mondiale participe à l'élaboration de guides méthodologiques et contribue au financement de la mise en œuvre de stratégies à certaines conditions.

La médecine apporte de nouvelles possibilités techniques d'assistance médicale à la procréation, (Delaisi-de-Parseval G: 2014) elle peut modifier la filiation ou l'adoption dans les couples homosexuels, perçues comme une nouvelle chance ou comme un danger renforçant le Business de la procréation médicalement assisté (PMA) avec l'apparition d'un eugénisme mondialisé sous contrôle de grands marchands internationaux (la GPA pour le devenir de l'enfant et l'accueil d'embryon). Cela crée un clivage entre ceux qui y voient une chance et ceux qui alertent sur les risques de basculer dans un eugénisme d'ampleur inédite, dont les conséquences ne sont pas encore claires (Testard, J : 2015).

Bibliographie:

- ARAME TOP DIOP, « *Évolution des systèmes de production agricole dans un contexte de changement climatique et de migration et effet de genre dans les trois zones éco géographique dans la région de Matam au Sénégal* », (Thèse UTM et Saint-Louis) 2014.
- BENZINE Rachid, « *Le Coran expliqué aux jeunes* », Seuil (p. 182) :
- BRUNOT & DUPHOT, Daniel Brottier « *Remuer ciel et terre* », Mame édition, Paris, 2013, (Apprentis d'Auteuil).
- CHARLERY de la MASSELIERE B, « *Penser la question paysanne en Afrique intertropicale* », Presses Universitaires du Mirail, juin 2014
- CHARLERY de la MASSELIERE B, 2013 : « *Systèmes spatiaux, systèmes de ressources et identités : redéfinir les contextes des dynamiques territoriales* ». In CHARLERY de la MASSELIERE B., THIBAUD B., DUVAT V. (dir.), « *Dynamiques rurales dans les pays du Sud. L'enjeu territorial* », Presses Universitaires du Mirail, Coll. Ruralités Nord-Sud, p. 9-18.
- CHARLERY de la MASSELIERE B., 2011 : « *Le défi de la pauvreté* ». In GUIBERT M., JEAN Y., *Dynamique des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Paris, p. 77- 100.
- DELAISI-DE-PARSEVAL Geneviève, « *Voyage au pays des infertiles, neuf mois dans la vie d'une psy* », Odile Jacob, 2014.
- DIAGNE MAMOUSSA, « *Le preu et le sage, l'épopée de Kayor* » trad. Du wolof, ed. Cardinales, 2014. Samba Oumar, La scolarisation des jeunes enfants. La disparité entre les départements ruraux qui sont en position difficile en termes d'offre de soins.
- El Hadji Samba Amadou Diallo, Septembre 2011:
<http://www.affress.fr/index.php/component/content/article/93-articles-2012/195-la-production-des-savoirs-sur-les-confreries-senegalaises-le-dilemme-de-la-distanciation-et-de-l-appartenance.html>
- FAYE Aissatou, Thèse en cours (UTM), « *De l'invisibilité à la reconnaissance du rôle des femmes dans les économies africaines* »,.
- GOUREVITCH Jean-Paul, « *Mémoire des indépendances africaines* » (l'année 1960 vue à travers les manuels scolaires français et africains) dans le cadre du *Cinquantenaire des Indépendances Africaines*⁵; En 2011 à Besançon de la *LICRA*, pour la Pastorale des Migrants de Besançon⁹, et pour *Contribuables associés*.
- KAOUES Fatima, « *L'activité missionnaire évangélique dans le monde musulman* », (Egypte, Liban), 1er février 2013, Paris, EPHE, Religions et systèmes de pensée.
- LANGEWIESCHE KATRIN: *Les enjeux politiques du dialogue interreligieux au Burkina Faso* », Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Université de Mayence, Allemagne, 2011.
- MALRIEU P. « *Langage et représentation* », UTM
- MOUMOUNI Abdou, « *La vie chez le maître coranique. Éducation en Afrique* », Paris, Maspéro, 1964.
- Sédalo Koko Afidwa, maîtrise de sociologie, Ativon, septembre 2003.
- SEN Amartya, « *Identité et violence* », Paris, O. Jacob,
- TABBARA Nayla, [Fondation Adyan au Liban](#), consulté en décembre 2014
- TESTARD, Jacques, *Faire des enfants demain*, Seuil, Paris, 2015, (http://www.lavie.fr/actualite/bioethique/pour-jacques-testard-le-risque-de-l-eugenisme-se-precise-18-03-2014-50995_394.php, consulté en septembre 2014.
- THIAM Bathie Ngoye, <http://www.bathienngoye.net/> consulté en janvier 2015.

Infosuicide.org ; www.Apprentis-Auteuil.org

U.R.I.C. Observatoire pour l'étude des Urgences, des Innovations et des mécanismes du Changement social

G.E.R.M. Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Migrations et Faits de Sociétés

Université Gaston Berger de Saint-Louis, Programme de réduction de la pauvreté et de renforcement des dynamiques de développement économique et social (PRODES)

Cellule d'Exécution Administrative et Financière du Ministère de la Justice (CEDAF) chargé du pilotage du Projet d'Appui à la Promotion des Femmes et des Droits des filles (Dakar).